Parcours des cartes postales à Courgenay

Une randonnée proposée par Tut89

Petit parcours à faire en famille, il débute à l'ancienne piscine.
Agrémenté de fac-similés d'une vingtaine de cartes postales, il sillonne l'ensemble du village.
Mises en situation, elles reflètent la vie rurale d'antan.

Durée	1h 20	**Difficulté**	Facile
Distance	4,32 km	**Retour au départ**	Oui
Dénivelé positif	21 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	20 m	**Commune**	Courgenay (89190)
Point haut	145 m		
Point bas	119 m		

Trace n° 3130824

Description

Départ depuis l'entrée de l'ancienne piscine (*cartes postales).

(**D/A**) Traverser la Rue de Beaulieu et partir par le Chemin des Écoliers. Après avoir franchi l'Alain (*carte postale), à la prochaine intersection, poursuivre à droite par le chemin de Ronde.
Au carrefour (*carte postale), remonter la Rue André Thibord vers la sortie du village en direction du pylône radioélectrique.
Arrivé au Noyer (nom latin : Nux Juglans), prendre à gauche la Rue Léopold Javal en empruntant le trottoir de gauche sur environ 200 m.

(**1**) Descendre sur la gauche une amorce de rue abrupte (*carte postale). Tout de suite à gauche, puis à droite, un layon entre deux murets guide en direction de l'église Saint-Crépin. Passer devant le parvis.

(**2**) Descendre par la gauche la Rue de l'Église (*carte postale). Au croisement, prendre à droite la Rue André Thibord vers le centre du village (*carte postale).
Au carrefour avec la Grande Rue (*cartes postales), remonter à droite vers l'Arbre de la Liberté pour atteindre une intersection avant ce magnifique chêne (*cartes postales).

(**3**) Prendre à gauche la Rue du Chemin de Ronde. Passer devant le drapeau de la région Bourgogne-Franche-Comté - panneau infos- et continuer votre chemin en empruntant après les buissons la route D 84, Rue Léopold Javal, à gauche en direction de Villeneuve l'Archevêque.

(**4**) Après avoir dépassé la grande haie, tourner à gauche au calvaire (*carte postale). Prendre la direction du centre du village. Vous passez devant l'ancienne gare encore habitée. À l'entrée du bourg (*carte postale), prendre à droite la Rue du Chemin de Ronde. Après avoir aperçu le petit pont sur votre droite (*carte postale), au prochain carrefour, prendre à droite la Grande Rue (D79). Franchir le pont (*carte postale) et atteindre un croisement.

(**5**) Prendre à droite deux fois à la suite et ensuite à gauche la route qui monte au lotissement (*carte postale), Rue Grablanc. Laisser l'Impasse des Ravines, puis la rue transversale sur la gauche. Prendre à droite au prochain carrefour. Au bout de la rue, prendre à gauche puis à droite. Au carrefour, descendre la Rue des Marchais.

(**5**) Au Stop, prendre à droite (*carte postale) et rejoindre le point de départ (**D/A**).
Les endroits mentionnés (*carte postale) sont des sites où sont placés les fac-similés de ces dite-cartes.

Points de passage

D/A Entrée ancienne piscine
N 48.285878° / E 3.553194° - alt. 125 m - km 0

1 Carrefour avec une rue abrupte
N 48.288592° / E 3.54807° - alt. 129 m - km 1.09

2 - Église Saint-Crépin et Saint-Crépinien (Courgenay)
N 48.288085° / E 3.548483° - alt. 125 m - km 1.19

3 Arbre de la liberté
N 48.287296° / E 3.547101° - alt. 126 m - km 1.51

4 Crucifix
N 48.282373° / E 3.542086° - alt. 120 m - km 2.19

5 Croisement commun en Aller et Retour
N 48.285328° / E 3.552046° - alt. 123 m - km 3.14

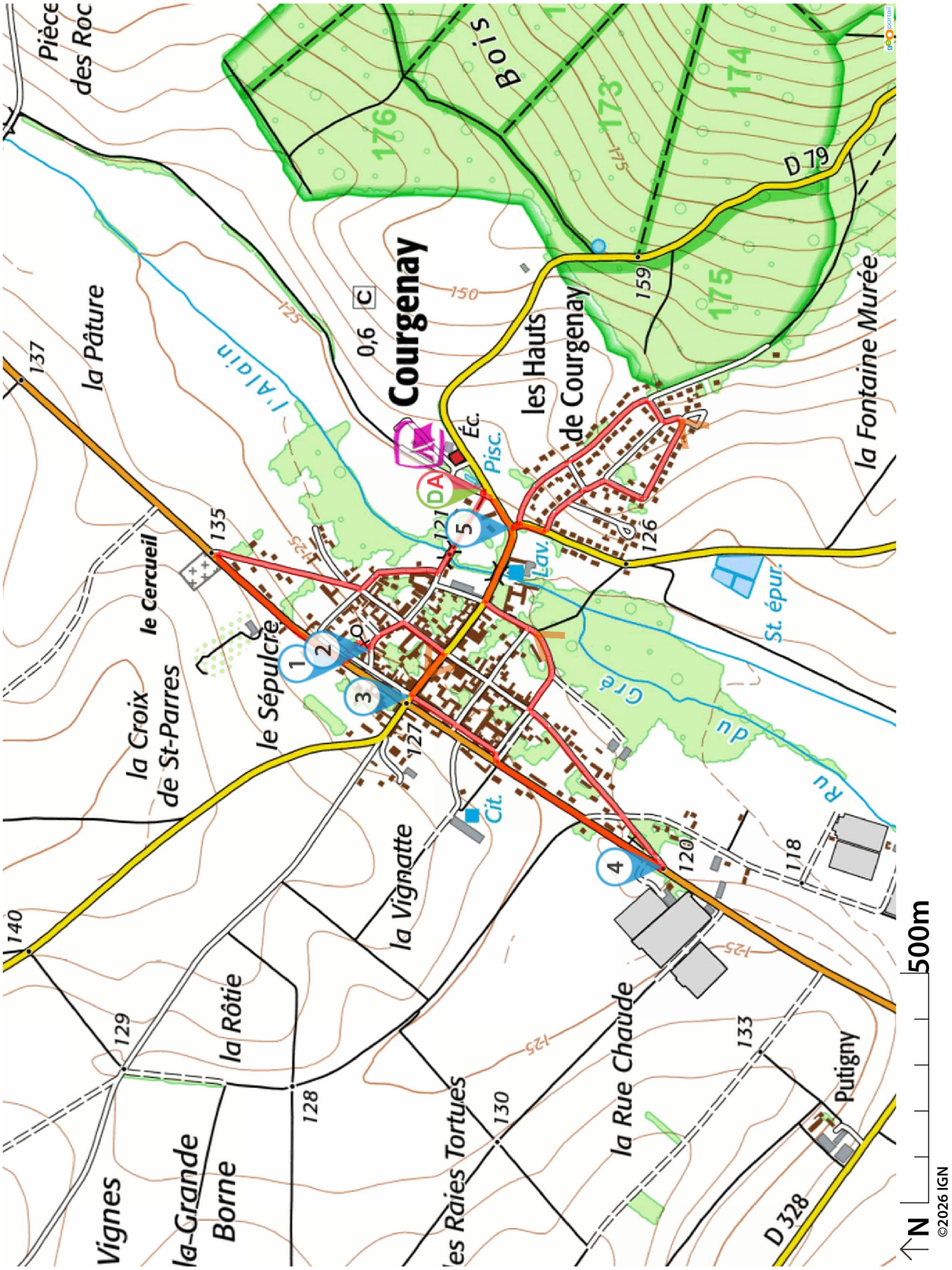
D/A Entrée ancienne piscine
N 48.285878° / E 3.5532° - alt. 125 m - km 4.32

Informations pratiques

La Rue Léopold Javal (D84) est parfois très passante en période de moisson.
En période estivale, prévoyez un peu d'eau.
Merci de respecter les panneaux mis en place.
L'ensemble des panneaux sont en réfection du 1er décembre au 7 mars de chaque année.
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-parcours-des-cartes-postales-a-courgenay/

Copie, vente et diffusion interdites - jZvpYlo7

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - jZvpYlo7

LA CHARTE du visorandonneur

Visorando
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

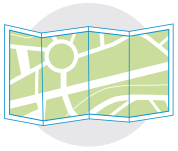
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



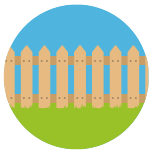
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



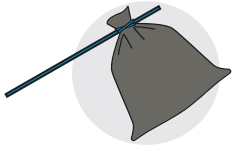
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.